

PLAN LOCAL D'URBANISME

4a PLAN DE ZONAGE

Planche Globale - Echelle : 1/5000



Plan local d'urbanisme

- Arrêt du PLU en Conseil municipal en date du 4 avril 2023
 - Approbation du PLU en Conseil municipal en date du 18 décembre 2023
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2023

Révisions et modifications :

- ...

Référence : 47010

Bureau d'études REALITES
 34, Rue Georges Plassat
 42300 Roanne
 Tél : 04 77 67 83 06 -
 E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr



LEGENDE

- Zonage**
- UA : Secteur bâti historique
 - UB : Secteur bâti récent
 - UC : Secteur de bâti pavillonnaire en assainissement autonome
 - UD : Déchèterie
 - UE : Zone d'équipement
 - 1AU : Zone d'urbanisation future
 - A : Zone agricole
 - An : Zone agricole non constructible
 - N : Zone naturelle
- Prescriptions**
- Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - ⊗ Emplacements réservés
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Espaces boisés à préserver au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
 - Corridor écologique à protéger au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
 - Continuité écologique à protéger au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
 - Haie identifiée au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
 - Zone humide identifiée au titre des articles L151-23 et R151-43 du C.U.
 - Chemin mode actif à préserver au titre de l'article L151-38 du C.U.
 - Element remarquable du patrimoine identifié au titre de l'article L151-19 du C.U.
 - Arbre remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du C.U.

La commune de Toussieux est soumise au risque inondation et relève du Plan de Prévention du Risque "Crue du Morbier et de ses affluents et Ruissellement pluvial".
 Se reporter aux pièces 7a (Plan des servitudes d'utilité publique) et 7b (liste des servitudes d'utilité publique) du présent P.L.U.

